Den Braven

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.04.2017 Numéro de version 2 Révision: 11.04.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit: 2K Schaum B3**
· **Emploi de la substance / de la préparation**
Deux composants de mousse PU en qualité B3 (DIN 4102) pour l'installation de cadres de portes et fenêtres.

· **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**
· **Producteur/fournisseur:**
Debratec GmbH
Industriestraße 1-7
D-01936 Schwepnitz
www.debratec.de
mail@debratec.de
Tel. +49 (0)35797 646 0
Fax +49 (0)35797 646 190
· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Pendant les heures normales d'ouverture: +49 (0) 35797 646 0

RUBRIQUE 2: Composition/informations sur les composants

· **2.2 Préparations**
· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 9016-87-9 Reg.nr.: 01-2119457024-46-xxxx	diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	25-50%
CAS: 85535-85-9 EINECS: 287-477-0 Reg.nr.: 01-2119519269-33-xxxx	alcanes en C14-17, chloro- Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Lact., H362	10-<25%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2	isobutane Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	5-<10%
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37-xxxx	oxyde de diméthyle Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	1-5%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	1-5%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 3: Identification des dangers

· **3.1 Classification de la substance ou de la préparation**
· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

flamme

Aerosol 1	H222-H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

danger pour la santé

Resp. Sens. 1	H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Carc. 2	H351	Susceptible de provoquer le cancer.
STOT RE 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

(suite page 2)

Den Braven

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.04.2017 Numéro de version 2 Révision: 11.04.2017

Nom du produit: 2K Schaum B3

(suite de la page 1)

Acute Tox. 4	H332	Nocif par inhalation.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
Lact.	H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
Aquatic Chronic 4	H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· **3.2 Éléments d'étiquetage**

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**

GHS02 GHS07 GHS08

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

· **Mentions de danger**

H222-H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H332	Nocif par inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· **Conseils de prudence**

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P263	Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.
P260	Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P331	NE PAS faire vomir.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

(suite page 3)

(suite de la page 2)

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**
Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

· **3.3 Autres dangers**
Pendant le transport en voiture les bidons doivent se tenir debout dans l'espace de chargement. Les risques mentionnés sont valables pour le contenu non-réagi de la boîte ou de la mousse fraîche. Lorsque le moussage des ergols sont très inflammables.
Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **Remarques générales:**
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Autoprotection du secouriste d'urgence.
Position et transport en position latérale stable.

· **Après inhalation:**
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:**
Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du savon.
Retirer délicatement mousse fraîche mécaniquement.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.

· **Indications destinées au médecin:**

· **Risques**
En cas de concentrations de sensibilisation respiratoire dessous de la theshold peut déclencher des symptômes asthmatiques.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction:**
Mousse
CO_2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
Peut former des mélanges explosifs gaz-air.
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Peut être dégagé en cas d'incendie:

(suite page 4)

(suite de la page 3)

Chlorure d'hydrogène (HCl)
Cyanure d'hydrogène (HCN)
Oxyde d'azote (NOx)
Vapeurs d'isocyanate et des traces d'acide cyanhydrique.
Monoxyde de carbone (CO)
Danger d'éclatement par chauffage.

· **Equipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Laisser durcir, recueillir par moyen mécanique.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

· **Préventions des incendies et des explosions:**
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Ne conserver que dans le fût d'origine.
Ne pas stocker le produit dans les couloirs ou escaliers puits.
Stocker dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.
Ne pas stocker avec des produits oxydants et de matériel de salle de bains Les allumage.

(suite page 5)

Den Braven

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.04.2017 Numéro de version 2 Révision: 11.04.2017

Nom du produit: 2K Schaum B3

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**	
9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,02 mg/m³ Valeur à long terme: 0,02 mg/m³ SB;als Gesamt-NCO gemessen
75-28-5 isobutane	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7600 mg/m³, 3200 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm
115-10-6 oxyde de diméthyle	
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 1910 mg/m³, 1000 ppm
74-98-6 propane	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7200 mg/m³, 4000 ppm Valeur à long terme: 1800 mg/m³, 1000 ppm

· **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
· **Equipement de protection individuel:**
· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
· **Protection respiratoire:**
N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
Filtre provisoire:
Filtre AX
· **Protection des mains:**
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
· **Matériau des gants**
Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,5 mm
Caoutchouc nitrile
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
· **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
· **Protection des yeux:** Lunettes de protection
· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **Indications générales.**
· **Aspect:**

Forme:	Aérosol
Couleur:	Selon désignation produit

(suite page 6)

Den Braven

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.04.2017 Numéro de version 2 Révision: 11.04.2017

Nom du produit: 2K Schaum B3

(suite de la page 5)

· **Odeur:**	Caractéristique
· **Seuil olfactif:**	Non déterminé.
· **valeur du pH:**	Non déterminé.
· **Changement d'état**	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
· **Point d'éclair**	Non déterminé.
· **Inflammabilité (solide, gaz):**	Non applicable.
· **Température d'inflammation:**	235 °C
· **Température de décomposition:**	Non déterminé.
· **Température d'auto-inflammabilité:**	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· **Propriétés explosives:**	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· **Limites d'explosion:**	
Inférieure:	1,7 Vol %
Supérieure:	18,6 Vol %
· **Pression de vapeur à 20 °C:**	5-6 bar
· **Densité à 20 °C:**	1,02 g/cm³
· **Densité relative.**	Non déterminé.
· **Densité de vapeur:**	Non déterminé.
· **Vitesse d'évaporation.**	Non applicable.
· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**	Pas ou peu miscible
· **Coefficient de partage: n-octanol/eau:**	Non déterminé.
· **Viscosité:**	
Cinématique:	Non déterminé.
VOC (CE)	166,6 g/l
VOC (CE)	16,33 %
VOCV (CH)	16,33 %
· **9.2 Autres informations**	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
· **10.5 Matières incompatibles:** Acides, bases, agents oxydants. Les amines et les alcools. Polyols et de l'eau.
· **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **Toxicité aiguë**
Nocif par inhalation.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,49 mg/l (rat)

(suite page 7)

Den Braven

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.04.2017 Numéro de version 2 Révision: 11.04.2017

Nom du produit: 2K Schaum B3

(suite de la page 6)

115-10-6 oxyde de diméthyle		
Inhalatoire	LC50/4 h	308 mg/l (rat)

· **Effet primaire d'irritation:**
· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.
· **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Cancérogénicité**
Susceptible de provoquer le cancer.
· **Toxicité pour la reproduction**
Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
· **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Autres indications écologiques:**
· **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
· **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Emballages non nettoyés:**
· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU**	
· **ADR, IMDG, IATA**	UN1950
· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**	
· **ADR**	1950 AÉROSOLS
· **IMDG**	AEROSOLS (Paraffin waxes and Hydrocarbon waxes, chloro), MARINE POLLUTANT
· **IATA**	AEROSOLS, flammable

(suite page 8)

Den Braven

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.04.2017 Numéro de version 2 Révision: 11.04.2017

Nom du produit: 2K Schaum B3

(suite de la page 7)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR

· Classe	2 5F Gaz.
· Étiquette	2.1

· IMDG

· Class	2.1
· Label	2.1

· IATA

· Class	2.1
· Label	2.1

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA	néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Marine Pollutant:	Oui Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

	Attention: Gaz.
· Indice Kemler:	-
· No EMS:	F-D,S-U
· Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
· Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2

(suite page 9)

Den Braven

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.04.2017 Numéro de version 2 Révision: 11.04.2017

Nom du produit: 2K Schaum B3

(suite de la page 8)

· **Code de restriction en tunnels**	D (Les marchandises dangereuses en "LQ" avec une masse de plus de 8 tonnes brutes de LQ tombe sous le code de restriction en tunnel "E")
· **IMDG**	
· **Limited quantities (LQ)**	1L
· **Excepted quantities (EQ)**	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· **"Règlement type" de l'ONU:**	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **Directive 2012/18/UE**
· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
· **Catégorie SEVESO** P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 150 t
· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 500 t

· **Prescriptions nationales:**

· **Indications sur les restrictions de travail:**
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

· **Directives techniques air:**

Classe	Part en %
I	25-50
NK	1-5

· **Classement des liquides pouvant polluer les eaux:** classe B (Classification propre)
· **VOC (CE)** 16,33 %
· **VOCV (CH)** 16,33 %

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**
H220 Gaz extrêmement inflammable.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Acronymes et abréviations:**
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
emp, court, system: employé, employée, à court terme, effets systémiques
emp, long, system employé, employée, à long terme, effets systémiques
cons, court, system: consommateur, , à court terme, effets systémiques

(suite page 10)

Den Braven

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.04.2017 Numéro de version 2 Révision: 11.04.2017

Nom du produit: 2K Schaum B3

(suite de la page 9)

emp, long,, local: employé, employée, à long terme, effets locaux
cons, long, local: consommateur, à long terme, effets locaux
cons, long, system consommateur, à long terme, effets systémiques
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1
Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1
Press. Gas C: Gaz sous pression – Gaz comprimé
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
Lact.: Toxicité pour la reproduction – effets sur ou via l'allaitement
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4